



La qualité des analyses de biologie médicale est une réalité et une exigence fondamentale qu'impose la prise en charge de nos patients.

L'ordonnance 2010-49 du 13 janvier 2010, demande un engagement fort des laboratoires de biologie médicale à travers l'obligation d'accréditation selon la norme NF EN ISO 15189 entre 2016 et 2020.

Le laboratoire Accolab sud-est exerce son activité 6 jours sur 7 dans le cadre des examens de biologie médicale de patients de ville ou de patients hospitalisés. Cette activité comprend les domaines de biochimie, hématologie, hémostase, hormonologie, sérologie et microbiologie.

L'engagement de tous les acteurs du laboratoire : biologistes médicaux, techniciens, secrétaires, préleveurs se traduit par une prise en charge de qualité de la phase pré-analytique jusqu'au rendu des résultats et à la prestation de conseil due aux patients et cliniciens.

Ainsi nous prenons les engagements suivants :

- **Assurer des analyses fiables** par la mise en place de programme de contrôles de qualité sur l'ensemble des familles d'examens
- **Se conformer** aux bonnes pratiques professionnelles et améliorer en permanence la qualité des prestations du laboratoire
- **Etre à l'écoute de nos patients**
- **Garantir une prestation de conseil pertinente** vis-à-vis des prescripteurs tout en garantissant la **meilleure réactivité dans le rendu de nos résultats**
- Permettre à chaque membre du laboratoire de s'impliquer et de développer ses connaissances dans les missions qui leur sont confiées.

Le système de management de la qualité placé sous la responsabilité de Monsieur Jérôme Jallut Biologiste médical responsable ainsi que de chaque biologiste médical exerçant au laboratoire.

L'engagement formel des personnels à appliquer la politique et les procédures de ce SMQ est la base même de cette déclaration de politique de la qualité du laboratoire Accolab Sud-est.



Fait à Villeurbanne,
Le 29 Août 2017

Dr. Jérôme Jallut
Médecin Biologiste Médical
Responsable